

N/REF : 13/05/2024 15H20 C:262735 I:35209
V/REF : OSMIL805470623
V/Email reçu le Lundi 13/05/2024 a 15H20

FONCIA AGDA
Agence AGDA Andreolety
85 AVENUE JEAN JAURES
38320 EYBENS

IMMEUBLE : 7 COPPEE
7 RUE COPPEE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 16 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 7 RUE COPPEE - SUR PLACE MME PAIN 07 85 99 50 39

MOTIF : INTERVENIR POUR LE CURAGE DES REGARDS
CEUX CI SONT BOUCHES ET DEBORDENT DANS LA COPRO

Donneur d'ordre : Mme S. PERRONE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 14/05/2024 A 15H30
INTERVENTION DEPUIS LA COUR DU BATIMENT
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DU COLLECTEUR EAUX USEES
EXTRACTION D'UNE GROSSE QUANTITEE DE LINGETTES

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 16/05/24 a 14H25 Mme S. PERRONE
FC LCOMPTER Email envoyé le 15/05/24 a 08H16 Mme S. PERRONE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	176,90	265,35
TOTAL H.T.				265,35
T.V.A. a 10,00%				26,53
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>291,88</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN